

Commerce



Ouvrir ou modifier un commerce



Droit de préemption sur les baux commerciaux



Terrasses



Sonorisation



Débits de boisson permanents

L'exploitant d'un établissement (débit de boissons ou restaurant) distribuant des boissons alcoolisées doit être titulaire d'une licence soumise à...



Vente en liquidation

Une vente en liquidation est possible lorsqu'un commerçant envisage la cessation, la suspension, le changement d'activité ou la modification des...



Livraisons

Commerçant(e) ou futur(e) commerçant(e), retrouvez sur cette page toutes les informations relatives aux livraisons de vos marchandises.



MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex
☎ 04 50 95 07 00

Ce site utilise des cookies et vous donne le contrôle sur ce que vous souhaitez activer

✓ OK, tout accepter

Personnaliser